

Bureau des procédures environnementales

## Commune de FLESQUIERES

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société Parc Eolien des Portes du Cambrésis, dont le siège social est situé 58 A rue du dessous des Berges 75013 PARIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Extension du parc éolien des portes du Cambrésis » composé d'une éolienne et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de FLESQUIERES.

Cette demande sera soumise à enquête publique, pendant trente-trois jours consécutifs, **du lundi 2 juin 2025 à 9h00 au vendredi 4 juillet 2025 à 17h00**, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que le courrier de l'autorité environnementale formulant l'absence d'avis avec observations et les éléments de réponse du pétitionnaire en mairie de FLESQUIERES, rue de l'Église 59267 FLESQUIERES, siège de l'enquête publique, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture (sous réserve de fermeture exceptionnelle).

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de FLESQUIERES. Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/extension-portes-cambresis>

ou par courriel via l'adresse suivante : [extension-portes-cambresis@mail.registre-numerique.fr](mailto:extension-portes-cambresis@mail.registre-numerique.fr)

(préciser en objet enquête publique projet Extension du parc éolien des portes du Cambrésis) ;

- exceptionnellement de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de FLESQUIERES, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de FLESQUIERES, rue de l'Église 59267 FLESQUIERES, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique projet Extension du parc éolien des portes du Cambrésis).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées, donc accessibles sur le site internet.

Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, proviseur des lycées à la retraite, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de FLESQUIERES, rue de l'Église 59267 FLESQUIERES, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les **lundi 2 juin 2025 de 09h00 à 12h00, samedi 14 juin 2025 de 09h00 à 12h00, mardi 24 juin 2025 de 14h00 à 17h00, vendredi 4 juillet 2025 de 14h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/extension-portes-cambresis> ou depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2025>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Django MAZARS, chef de projets, société WEB Energie du vent – téléphone : 07 85 48 52 80, adresse mail : [django.mazars@web.energy](mailto:django.mazars@web.energy)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2025>, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie de FLESQUIERES, pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.